



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Jeudi 12 février 2026

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026 A 20H30

- Présents :** Mesdames et Messieurs : Dominique Lagarde, Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Bakhta Kelafi, Sylvia Rennes et Claire Maylié
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Luca Sereni, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Laurent Guerlou, Farida Vincent, Christelle Kieny, Jean-Marie Nguyen Dai, Marie-Armelle de Bouteiller, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud et Bernard Boudières
- Absents excusés :** Mesdames Isabelle Nguyen Dai, Marie-Caroline Chauvet et Christelle Turroque
Messieurs Jean-Baptiste Puel, Michel Burillo et Alexandre Jurado
- Pouvoirs :** Madame Isabelle Nguyen Dai à Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai
Madame Marie-Caroline Chauvet à Madame Claire Maylié
Madame Christelle Turroque à Monsieur Bernard Boudières
Monsieur Jean-Baptiste Puel à Monsieur Dominique Lagarde
Monsieur Michel Burillo à Madame Christelle Kieny
Monsieur Alexandre Jurado à Madame Marie-Armelle de Bouteiller
- Secrétaire de séance :** Monsieur Gilbert Bonnes

Délibération N° 20260201 : CONVENTION ET SUBVENTION A L'ESPACE DE VIE SOCIALE DE LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX 31/65

- ➔ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :
- d'approuver la convention de partenariat entre la commune d'Auzeville-Tolosane et la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 pour la gestion de l'espace de vie sociale ;
 - d'accorder une subvention de 8 000 € à la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 pour l'année 2026 destinée à couvrir les frais de fonctionnement et de développement de l'espace de vie sociale ;
 - de charger Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat et de procéder au versement de la subvention.

Délibération N° 20260202 : URBANISME - DROIT DE PREMPTION URBAIN SIMPLE (DPU)

- ➔ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :
- d'abroger la délibération n°20250205 en date du 12/02/2025 ;
 - d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) simple sur :
 - les zones urbaines (U) du Plan Local d'Urbanisme ;
 - les zones à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 20260203 : URBANISME - DENOMINATION DES VOIES DU MACROLOT 6 ET LOTISSEMENT MARLY

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à la majorité moins une abstention (M. Malliet), la dénomination des voiries et les numérotations proposées dans la délibération.

Délibération N° 20260204 : URBANISME - ACHAT D'UNE MAISON D'HABITATION AVEC JARDIN

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent l'acquisition par la commune d'Auzeville-Tolosane d'un bien immobilier appartenant à la S.A. HLM Promologis, sis 62 bis, route de Narbonne cadastrée AP n°236 en vue d'y implanter une maison d'urgence pour un prix d'acquisition à 80 000 € ;
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte notarié de vente et les pièces afférentes.

Délibération N° 20260205 : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS DE L'ALLEE D'ORION

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'acquisition à l'euro symbolique et l'intégration de ces voiries et réseaux divers dans le domaine public de la commune.

Délibération N° 20260206 : VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTION ET MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ASSOCIATION « LES JARDINS D'AUZ » POUR LA CREATION ET LA GESTION DE JARDINS PARTAGES

↳ Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuvent la mise à disposition à titre gratuit du terrain communal situé Côte Bourgoy, d'une superficie d'environ 1,4 hectare au profit de l'association « Les Jardins d'Auz ;
- accordent une subvention de 260 € ;
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du terrain communal annexée à la délibération.

Affichée en mairie le 25 février 2026 et publiée le 25 février 2026.